



## **INTERSYNDICALE DASCO SUPAP-FSU / CFDT / CGT**

**LES AVANCEES S'OBTIENNENT PAR LA LUTTE !**

### **EPISE 2 : CE QU'IL FAUT ALLER CHERCHER PAR LA GREVE**

Dans l'épisode 1 nous avons vu que les avancées pour nos métiers ont systématiquement été obtenues lors des mobilisations à l'appel de l'intersyndicale.

Et que les avancées les plus importantes ont été obtenues lors des mobilisations les plus massives.

**NOUS SAVONS TOUS.TES CE QU'IL NOUS  
RESTE A FAIRE :**

**TOUS.TES EN GREVE**

**LA SEMAINE DU CONSEIL DE PARIS**

**DU 19 AU 22 NOVEMBRE**

**DE 11H25 A 12H25 SUR L'INTERCLASSE POUR :**

- L'augmentation de la prime principale (IFSE) pour tous.tes les AAAS-AAP-ASEM (350 AAP et 1 600 AAAS n'ont encore eu aucune augmentation de prime !)
- La contractualisation des vacataires sur postes permanents
- La catégorie A (CAPSA) de terrain pour les REV
- La catégorie B (AAP) pour les animateurs-trices lecture sur 3 ans

Mais aussi :

## EFFECTIFS

- 1 REV B par école, 1 REV suppléant par école, 1 animateur.trice lecture par école, 1 ASEM par classe
- L'augmentation du nombre de REV S renforcés déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- L'amplification des brigades de remplacement d'AAAS et ASEM titulaires de plusieurs dizaines de collègues supplémentaires dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)
- Des postes supplémentaires de CTAE et CMFAE sur chaque CASPE et l'uniformisation de la dotation

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

- Le respect des taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La réduction du temps de travail (augmentation du niveau de sujétion de nos métiers)
- Des formations diplômantes BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour tous.tes les professionnel.les de l'animation que nous sommes
- Du personnel dédié et formé pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires (extension des contrats des AREM/ATEM)
- Des éducateurs spécialisés diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des postes supplémentaires, des formations adaptées ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- La participation des vacataires et des ASEM à l'ensemble des réunions hebdomadaires d'équipe
- Le choix laissé à chaque ASEM de s'engager volontairement à effectuer ou non les TAP
- La limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- 1 bureau pour chaque REV
- L'uniformisation des missions et des procédures de recrutement des personnels d'action éducative (CTAE et CMFAE) sur l'ensemble des CASPE
- L'évolution du nom des REV en DP (Directeur Périscolaire)

## RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES

- Catégorie A pour les REV, les adjoint.es éducatives de l'Action collégiens et les coordinateur.trices de la mission ressources inclusion
- Catégorie B pour tous.tes les AAAS et les ASEM
- 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices lecture
- L'attribution d'une prime pour l'ensemble des collègues travaillant en REP/REP+
- L'attribution d'une prime pour l'ensemble des AAAS travaillant en polyvalentes ou accueillant un dispositif inclusion
- L'extension de la prime établissements complexes pour les REV et l'Action collégiens
- L'attribution de la prime de 1 000 euros annuels aux coordinateur.trices de la mission ressources inclusion comme aux autres coordonnateurs.trices d'Action éducative
- L'augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels
- Des budgets matériels adaptés à la réalisation des projets ambitieux portés par le PEDT